



EXTRAIT DU REGISTRE
COMMUNE DE PLOUBEZRE

PLOUBËR

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 16 septembre 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :

Mmes N. LE MEST ; E. POTEL, V. SCHENCK, L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; O. LEMESLE ; L. BOURDON ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, B. GOURHANT., MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, N. COQUILLON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, S. PERON, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :

Y. HENRY, procuration à C. DUDOIGNON,
L. KERLEVÉO, procuration à E. PENVEN,
A. RONDEAU, procuration à S. PERON,

Absents : Néant

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	24
Nombre de votants	27

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Béatrice PARANTHOEN.

1. URBANISME

D. Dénomination de voie – ZAC

2026-70

Exposé des faits : Monsieur Stéphane PERON rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom de nouvelles voies.

La ZAC du bourg comporte deux nouvelles voies :

Dont une voie interne (îlot B) desservant les futurs logements de Primaxes

Dont une voie interne (îlot D) desservant les futurs logements de Terre d'Armor Habitat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DENOMMER ces voies comme suit :

- Impasse Marguerite Philippe (îlot B) / Hent dall Marc'harit Fulup
- Impasse Joséphine Pencalet (îlot D) / Hent dall Joséphine Pencalet

AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente décision.

À Ploubezre, le vendredi 25 septembre 2026

Le Maire,
Eddy PENVEN



Le secrétaire,
Béatrice PARANTHOEN



2026-70